

LA GESTION DES ABSENCES LIEES A LA COVID-19

	CAS CONCERNES	DOCUMENTS NECESSAIRES	DEROGATION AUX REGLES D'INDEMNISATION HABITUELLE
<p align="center">ACTIVITE PARTIELLE DEROGATOIRE SI TELETRAVAIL IMPOSSIBLE</p>	Salarié vulnérable	Certificat d'isolement fourni par le médecin	<p><u>Indemnité versée au salarié :</u> 70 % du salaire brut (salaire brut servant d'assiette à l'indemnité de congés payés selon la méthode du maintien de salaire dans la limite de 4,5 SMIC) sous réserve de la rémunération minimale mensuelle</p> <p><u>Allocation versée à l'employeur :</u> 70 % du salaire brut également et avec un minimum de 8,30€ /heure</p>
	Salarié parent d'un enfant de moins de 16 ans ou handicapé dont la classe ou l'établissement d'accueil (école, crèches,...) est fermé	→ Courrier de l'école ou de la mairie → Attestation sur l'honneur du salarié selon laquelle le télétravail n'est pas possible et qu'il est le seul du foyer à demander le bénéfice du dispositif	
	Salarié parent d'un enfant cas contact s'il a moins de 16 ans ou est handicapé	→ Attestation isolement de la CPAM → Attestation sur l'honneur du salarié selon laquelle le télétravail n'est pas possible et qu'il est le seul du foyer à demander le bénéfice du dispositif	
<p align="center">ARRET DE TRAVAIL DEROGATOIRE SI TELETRAVAIL IMPOSSIBLE</p>	Salarié positif à la covid-19 (y compris par autotest) sous réserve d'effectuer un test RT-PCR dans les 2 jours	Certificat d'arrêt de travail ou attestation isolement de la CPAM	<p><u>Indemnités de sécurité sociale :</u> → pas de condition d'ouverture de droit (durée de cotisation ou nombre d'heures travaillées) → pas de carence de 3 jours → pas de durée maximale d'indemnisation</p> <p><u>Complément employeur :</u> → pas de condition d'ancienneté d'un an → pas de condition quant au délai d'envoi de l'arrêt dans les 48h → pas de carence de 7 jours → pas de durée maximale d'indemnisation</p>
Salarié ayant des symptômes de la Covid-19 sous réserve d'effectuer un test dans les 2 jours			
Salarié cas contact relevé par l'assurance maladie			
Salarié cas contact, parent d'un enfant déclaré positif à la covid-19 (pour un seul des deux parents et même si il est vacciné et non soumis à l'isolement)			

Dispositions évolutives à jour du 22/12/2021